

**Mme Pécriaux (PS).** - Madame la Ministre, effectivement, j'interviens aussi sur le recyclage des métaux, ce qui prouve bien, à partir du moment où il y a quatre questions jointes, l'intérêt et l'inquiétude sur le sujet.

En effet, depuis 2017, une bataille juridique s'est engagée entre la Région et les exploitants de broyeur de mitraille.

Il ressortait à l'époque des éléments fournis à l'administration wallonne que différents types de PCB étaient rejetés dans l'atmosphère en provenance de ces broyeurs.

La Région avait alors imposé de nouvelles normes d'émissions et invité les exploitants à prendre les mesures indispensables pour éviter la contamination environnementale par le PCB.

À ce jour, ces exploitants n'ont pas réussi à adapter leurs broyeurs et, selon un rapport rendu en octobre dernier par le service toxicologie du CHU de Liège, ces derniers seraient toujours à l'origine de très importants rejets de PCB dans l'atmosphère.

Ces rejets mettent gravement en péril la protection de l'environnement et la santé des travailleurs et des riverains, qui sont d'ailleurs très inquiets face à cette situation et s'estiment mal informés par la Région, mais, cela a été dit, vous êtes descendue sur le terrain samedi dernier, et j'attends évidemment vos retours comme mes collègues sur les échanges que vous avez pu avoir avec le terrain.

Il semblerait qu'un rapport d'analyse complémentaire aurait été sollicité depuis novembre, quant aux risques encourus et mesures à prendre.

Quant aux exploitants, leurs arguments sont qu'ils n'ont pas de garanties par les constructeurs de broyeurs que les nouveaux broyeurs polluent moins et qu'ils seraient victimes de concurrence déloyale vis-à-vis des pays voisins et régions voisines qui ne sont pas soumis à des normes d'émissions aussi strictes.

Avez-vous reçu les résultats des analyses complémentaires qui devaient être réalisées ? Si oui, quelles en sont les conclusions et quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour répondre à cette problématique ?

Enfin, si les broyeurs wallons sont mis à l'arrêt, la mitraille sera broyée non loin, ne pensez-vous pas que le problème d'émissions de PCB sera toujours existant dans l'atmosphère wallonne ?

Votre administration a-t-elle déjà étudié d'autres solutions que des *deadlines* de limite d'émissions de PCB difficiles à tenir ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Messieurs les députés, merci à chacune et chacun d'entre vous de me donner une nouvelle occasion d'informer sur ce dossier extrêmement important et qui me touche particulièrement puisqu'il évoque un enjeu essentiel, celui de protéger la santé des citoyens et notamment des enfants, ainsi que la santé des travailleurs.

Je vais vous résumer, si vous me le permettez, les principales conclusions et les actions mises en œuvre dans le cadre de ce dossier complexe dont il a été fait largement écho dans la presse ces dernières semaines. Ma réponse sera assez longue, mais je pense que l'importance du dossier le nécessite.

D'abord, un bref rappel historique. Dès 2016, la problématique de la qualité de l'air autour des broyeurs à métaux resurgit avec la demande de l'administration communale de Courcelles de surveiller les impacts des activités de la société Keyser.

L'AWAC émet alors l'hypothèse que les installations de type broyeur de mitraille puissent être, à l'instar de l'industrie sidérurgique, un émetteur de polluants organiques persistants et de perturbateurs endocriniens tels que des composés organohalogénés ou des phtalates.

En mars 2017, l'AWAC fait réviser une campagne de mesures d'émissions dans l'air. Les résultats confirment les hypothèses émises par l'AWAC qui en informe rapidement le ministre de l'Environnement de l'époque.

En juin 2017, le ministre demande de prendre dans les meilleurs délais, je cite : « toutes les mesures techniques et juridiques pour limiter la contamination ». En conséquence, les conditions particulières d'exploitation relatives aux rejets atmosphériques canalisés sont globalement révisées. J'y reviendrai.

Je ne m'explique néanmoins pas, comme vous, Monsieur Clersy, le silence radio que le ministre a accordé aux courriers successifs de la Commune de Courcelles, mais je vous invite à lui poser la question directement.

Quoi qu'il en soit, les cinq établissements dont le permis d'environnement a été revu ont tous introduit un recours devant le Conseil d'État. Ces recours sont toujours pendants.

Les valeurs limites d'émissions relatives aux PCB totaux fixées dans les nouveaux permis sont assorties d'une période transitoire de 24 mois afin de permettre aux exploitants de mettre au point et d'installer des dispositifs d'abattement tels que des filtres à charbon actif. Nous arrivons donc à la fin de la période transitoire. J'y reviendrai.

En ce qui concerne les campagnes de mesures, une première campagne de mesures a mis en évidence des émissions importantes de PCB dans l'air dépassant les normes fixées. Comme la voie principale de contamination humaine n'est pas l'inhalation, mais bien l'ingestion, la question des retombées de poussières a également été investiguée. C'est pourquoi l'ISSeP a placé des jauges Owen autour des différents sites de broyeurs. Les résultats des analyses ont montré la présence de retombées importantes de ces polluants organiques persistants.

La Commune de Courcelles a immédiatement été avertie pour envisager la prise d'échantillons de sols, d'œufs et de lait mais aussi, et surtout, pour informer les citoyens et prendre les mesures de précaution nécessaires.

La Région wallonne a aussi demandé un avis externe sur l'impact sanitaire de cette pollution auprès de deux toxicologues, la Professeure Corinne Charlier de l'ULg et le Professeur Lode Godderis de la KUL.

En parallèle, l'AFSCA a décidé de procéder à des analyses d'échantillons de lait, beurre, foin, foin préfané et d'ensilages de maïs dans un rayon de deux kilomètres autour de l'entreprise Keyser.

L'agence a aussi évalué les risques sanitaires liés à la présence de dioxine et de PCB de type dioxine dans des œufs.

Tous les échantillons analysés par l'AFSCA à l'exception des œufs relevés chez un particulier – donc sans impact sur la chaîne alimentaire – étaient conformes.

Suite au rapport de la Professeure Charlier, la SPW RNE m'a alertée en octobre 2019 de la situation. J'ai alors exigé de l'administration une parfaite coordination entre le SPW RNE, l'AWAC et l'ISSeP afin de rassembler l'ensemble des informations récoltées et un agent a été désigné comme point focal pour assurer cette coordination.

Dès lors que le risque principal pour la santé est lié à l'ingestion, mon cabinet a demandé la réalisation de mesures additionnelles pour compléter l'analyse de risques sanitaires.

En parallèle, sur base des premiers résultats obtenus, une séance d'information a été organisée avec la Commune de Courcelles en la présence de la Région pour assurer une pleine information aux citoyens et leur communiquer d'ores et déjà des gestes de prudence.

Ce 11 février 2020, j'ai reçu la synthèse incluant les résultats de cette nouvelle campagne de mesures et leur analyse, mais aussi des informations sur le rapport de l'AFSCA.

Qu'indique cette synthèse ? Elle indique les éléments suivants.

Premièrement, les résultats des analyses pratiquées dans les différentes matrices environnementales relèvent la présence des mêmes types de polluants organiques persistants, mais n'excluent pas la présence d'une pollution historique qui ne peut donc pas être d'office attribuée à la société Keyser.

Les teneurs en polluants organiques persistants mesurées dans les cinq premiers centimètres de sol se situent dans des gammes de concentration de type bruit de fond classiquement rapportées dans la littérature scientifique. À l'exception d'un point de mesure situé dans une pelouse à proximité du site, les teneurs sont toutefois inférieures aux normes allemandes et suisses existantes, qui sont nos références en absence de normes wallonnes.

En ce qui concerne les analyses 2, les teneurs en dioxines et PCB de type dioxines dépassent effectivement les limites de concentration fixées pour la commercialisation des œufs. Il faut toutefois relativiser la portée des résultats d'analyse, car, selon le modèle d'évaluation des risques, il faudrait par exemple qu'un enfant de 10 ans mange plus d'un œuf et demi par jour pendant 350 jours par an pour induire un niveau de risque supérieur au niveau de risque jugé acceptable.

Toutefois, la problématique des œufs, sachant que les poules picorent un sol pollué, a fait l'objet d'une attention particulière de mes services. J'y reviendrai.

Dans le cas qui nous occupe, la toxicité des substances est avérée, mais l'analyse des risques sanitaires indique qu'il n'y a pas de risque de toxicité aiguë tel que l'on pourrait en rencontrer lors des accidents industriels, par exemple. On ne peut pas nier qu'il existerait un risque chronique lié à l'accumulation de ces substances au cours d'une vie, mais les niveaux de risque qui ont été calculés, avec les incertitudes qui les accompagnent, sont considérés par les experts comme modérés et acceptables, étant donné que la voie de transfert des polluants organiques persistants dans le corps humain est l'ingestion directe des sols et de poussières intérieures ou extérieures, ce qui est très peu fréquent chez les adultes. Ce n'est pas nécessairement le cas pour les enfants en bas âge qui ont l'habitude de mettre tout à la bouche, raison pour laquelle il faut rester vigilant et prendre toutes les mesures de précaution.

Sur base de ces conclusions, un nouveau plan d'action a été proposé.

Premièrement, forcer l'entreprise à réduire ses émissions polluantes :

- ☞ en faisant respecter les nouvelles normes sur les rejets de polluants en lien avec la révision des permis d'environnement ;
- ☞ en améliorant la surveillance et le tri des déchets entrant dans le broyeur, c'est une mesure additionnelle que j'ai souhaité prendre par rapport à mon prédécesseur ;
- ☞ en travaillant également en profondeur avec la Fédération des entreprises du recyclage go4circle pour faciliter la mise en place de techniques et procédés innovants, à Courcelles comme ailleurs dans d'autres broyeurs ;
- ☞ en faisant intervenir l'Agence fédérale du risque professionnel qui évaluera l'impact sanitaire des activités des entreprises sur la santé de leurs travailleurs.

Deuxièmement, compléter les données en collaboration avec les citoyens :

- ☞ en mettant en place un système normé de monitoring végétal via l'utilisation de mousses et de légumes qui permettra de distinguer les contaminations récentes issues des activités de la société Keyser des pollutions plus anciennes ;
- ☞ en comparant les résultats à des valeurs de référence obtenues dans des sites similaires depuis plus de 20 ans en France.

Ce type de monitoring que j'ai souhaité mettre en place permettra d'obtenir des résultats rapides d'ici l'été et de distinguer les sources de polluants, ce que ne permet pas un biomonitoring humain du fait de la multiplicité des sources et des voies d'exposition.

Troisième élément du plan d'action, c'est émettre des recommandations, prendre des mesures de précaution à l'égard des citoyens. Parmi les recommandations qui ont été émises, on peut notamment citer des actions concernant spécifiquement les enfants et qui seront partagées aux écoles situées à proximité :

- ☞ renforcer les règles d'hygiène de base : lavage des mains, et cetera ;
- ☞ éviter autant que possible de porter directement les mains sales ou des substances non comestibles à la bouche ;
- ☞ limiter les contacts avec la terre en favorisant l'enherbage par du gazon, remplacer la terre du jardin potager didactique de l'école et arroser la cour de récréation si l'on observe un dépôt de poussières.

De manière générale, en plus de ces précautions, pour l'ensemble de la population :

- ☞ veiller à laver et à rincer les fruits et légumes collectés dans le jardin potager pour éviter l'ingestion de particules de sol, les fruits et légumes étant eux-mêmes toujours consommables ;
- ☞ nettoyer régulièrement les habitations à l'eau, intérieur et extérieur, et ne pas consommer d'œufs et de lait autoproduits, pour les raisons que j'évoquais tout à l'heure.

Un dernier élément est central, celui, comme vous l'avez signalé à plusieurs reprises, d'informer largement et clairement la population. Dès ma prise de connaissance du dossier, j'ai accordé une grande importance à la communication avec la commune et les citoyens. J'ai organisé en novembre une réunion avec le bourgmestre de Courcelles et l'administration communale. La commune a organisé, avec l'appui et la participation de la Région, une réunion citoyenne le 20 novembre 2019 afin de faire un état de la situation. En outre, il était nécessaire de communiquer des recommandations envers la population, en particulier en ce qui concerne le fait d'éviter de consommer des œufs autoproduits. L'information a donc été communiquée tout du long, Monsieur Tzanetatos.

Le 11 décembre 2019, des agents du SPW ARNE se sont rendus à la Commune de Courcelles pour rencontrer également une partie du collège communal et la famille qui avait fourni les œufs pour analyse.

Une deuxième réunion citoyenne s'est déroulée ce samedi 15 février, au cours de laquelle ont été présentés les résultats récents des dernières campagnes de surveillance et de l'analyse de risque, le plan d'action que je vous ai évoqué et les dernières recommandations à la population. J'y étais présente pour écouter les craintes des citoyens et leur communiquer le suivi que je souhaite donner à ce dossier important.

En matière d'information, les citoyens de Courcelles comme des autres sites concernés peuvent contacter le numéro vert 1718 pour toute question. En outre, la synthèse des résultats des campagnes de mesures et des analyses de risques sera rendue accessible via Internet. J'ai souhaité également qu'un accompagnement soit prévu lorsque les documents seront consultés à la maison communale pour aider les citoyens à interpréter les données techniques et scientifiques figurant dans ces rapports. Toutes ces informations seront également transmises aux bourgmestres des autres communes concernées par les broyeurs à métaux et une information spécifique sera fournie aux travailleurs.

J'en termine sur la question de la révision des permis d'environnement. La procédure de révision des permis a débouché sur des arrêtés pris par les collèges communaux concernés par les broyeurs à métaux. Tous ces arrêtés et décisions administratives ont fait l'objet d'un recours devant le Gouvernement. Les décisions ont fait l'objet d'une requête en annulation devant le Conseil d'État de la part des propriétaires des broyeurs concernés. À ce jour, aucun arrêt du Conseil d'État n'est encore intervenu.

Un des arguments évoqués par les requérants est la distorsion de concurrence, car les nouvelles normes imposées sont plus contraignantes que celles inscrites dans la législation européenne. C'est la raison pour laquelle la Région a décidé de sensibiliser les instances européennes à la question.

À ce jour, compte tenu des résultats de l'analyse de risque et des conditions actuelles, la fermeture du broyeur de Courcelles à court terme n'est pas envisagée.

Enfin, en ce qui concerne le cas du broyeur Ecore à Aubange en particulier, le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué représentent l'autorité compétente pour délivrer le permis unique visant le maintien en activité de l'entreprise. La date ultime pour l'envoi de la décision est fixée au 16 mars prochain.

En cours de procédure, différentes instances compétentes, notamment en matière d'air et d'eau, ont remis un avis sur les éléments du dossier ainsi que leur rapport des visites effectuées au cours des dernières semaines.

Pour conclure, je voulais insister sur le fait que ma priorité reste et restera de protéger les citoyens et les travailleurs avant tout, c'est-à-dire d'analyser sur base de la mise aux normes des nouveaux permis d'environnement dans les prochains mois, s'il y a lieu d'intervenir de façon plus forte. Cependant, croyez bien que je reste extrêmement attentive à ce dossier important dont nous reparlerons, j'en suis certaine.